

Parc national des Cévennes

Orientation 04-2: Asseoir la qualité de vie et l'attractivité du territoire sur un urbanisme et une architecture durables

[...]

- **Mesure 4.2.3: Soutenir le développement de l'artisanat dans les domaines du patrimoine et de l'éco-construction**

Les filières artisanales dans le domaine de la construction et de la rénovation patrimoniales (filières lauze calcaire et lauze de schiste, pierre sèche) sont en cours de structuration. Celles de l'éco-construction, notamment de la construction-bois, restent à développer.

Les partenaires de la charte soutiennent la structuration de ces filières artisanales et contribuent à stimuler la demande. Ils accordent la priorité aux activités qui utilisent des ressources locales et valorisent les savoir-faire traditionnels ou adaptés à la culture locale.

Les processus coordonnés de professionnalisation (formation, qualification et labellisation) sont encouragés, afin de promouvoir et de faire reconnaître les différents savoir-faire.

L'accès aux ressources locales est facilité par le soutien aux études visant à évaluer leur disponibilité et à définir des modalités d'exploitation respectant les principes du développement durable.

Les collectivités publiques partenaires de la charte s'engagent à faire de leurs politiques publiques des leviers pour le développement de ces filières. Dans le domaine de la pierre sèche, elles adhèrent à la Charte nationale des territoires façonnés par la pierre sèche et réalisent au moins un chantier significatif utilisant cette technique pendant la durée de la charte.

Un travail d'information et de sensibilisation du grand public sur les filières artisanales existantes ou en devenir est mené, en s'appuyant sur la valorisation des expérimentations locales.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Partenaire technique et/ou financier

Prescription en coeur

Contributions des communes adhérentes

Initient et soutiennent la structuration de l'offre artisanale

Signature de la charte nationale des territoires façonnés par la pierre sèche

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions, départements

DREAL, DDT, STAP

CAUE,

Chambres consulaires, syndicats professionnels, ABPS

Parc national des Cévennes

[...]

Page 146 de la Charte PNC

Référence ID de l'article : #2808

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-10 09:20